

DÉPARTEMENT

HERAULT

# EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NUMÉRO DE DÉLIBÉRATION

37 37 20

37 37 20

Séance du 09 mars 2009

Date de la convocation

20/02/09

Date d'affichage

20/02/09

Objet de la Délibération

2009-03-08

Promotion et communication  
touristiques

L'an deux mille neuf

Et le neuf mars

à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

**J.ARCAS** (Conseil Général), **F.BARSE** (Bédarieux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **F.GALBE** (Commune Pujol/Orb), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **Monique POUX** (CdC Saint-Chinian), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou).

MAIRIE DE BÉDARIEUX  
SOUS SÉCRÉTURE  
REÇU  
20 MARS 2009  
SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire

après 09/03/09 Mairie

le

et pub 09/03/09 notification

à l'effet de l'application

## Objet : Promotion et communication touristiques

La lisibilité de l'offre touristique du territoire, basée sur les deux destinations touristiques «Haut Languedoc» et «Vignobles», passe par une politique de promotion et de communication adaptée.

Les actions suivantes sont proposées :

- édition d'un calendrier ambassadeur mettant en exergue les richesses du territoire (format 15 x 24 cm, 13 pages) qui sera offert aux clients privilégiés, à la presse spécialisée ;
- édition et diffusion à 40.000 exemplaires d'un dépliant relatif aux Rencontres Vignerones, à l'échelle du Pays, balades associant découverte du vignoble par le vigneron (lecture des paysages, explication des différents cépages, technique de taille...), de l'environnement (faune, flore..) à une visite patrimoniale et une dégustation des produits du terroir ; en 2007, 105 balades ont été réalisées avec plus de 2 000 participants pour un chiffre d'affaires estimé à près de 40.000 € (vente directe et repas vigneron).
- traduction en anglais et impression (10 000 exemplaires) des guides de découverte Haut Languedoc et Vignobles. Réalisés en 2008, ces guides (format A5, une centaine de pages) mettent en exergue les spécificités de chaque destination (patrimoine bâti, culturel, naturel, activités de pleine nature, gastronomie, vins et produits du terroir...).
- réédition des cartes 1 jour, 1 route, 1 terroir des destinations Haut Languedoc et Vignobles en coproduction avec le CDT (40 000 exemplaires chacune) avec traduction et impression à 20 000 exemplaires en anglais ; ces cartes, partie intégrante de la déclinaison locale des éditions touristiques, sont remises pour une information «simplifiée» et complétées, pour les court et moyen séjours, par les guides de découverte et les guides pratiques.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 92.860 €, pour lequel les co-financements suivants pourraient être sollicités :

Conseil Général de l'Hérault .....	27.858 €
Europe (Leader +).....	46.430 €
Autofinancement .....	18.572 €

Par ailleurs, le Pays prépare actuellement la mise en œuvre de la coopération transnationale inscrite au programme Leader. Afin de développer les contacts avec des GALs européens futurs partenaires, notamment italiens et espagnols, il vous est proposé de solliciter, conformément aux modalités de la procédure dite «de l'idée au projet» :

- un concours de 3.000 € auprès du GAL Itinérance, à prélever sur sa dotation en fonds européens,
- un concours d'un montant équivalent auprès de l'Etat (DRAF), conformément à la procédure précitée, étant précisé qu'en cas de carence, ce concours pourrait être sollicité auprès du Conseil Général de l'Hérault, au titre des contreparties spécifiques au programme Leader.

Enfin, en complément de ces actions, il convient de revenir sur des opérations validées lors de notre réunion du 15 septembre 2008, pour lesquelles, suite aux négociations dans le cadre de l'avenant 2008, la Région a souhaité pouvoir intervenir, modifiant ainsi les plans de financement initialement votés, comme suit :

- Etude Itinérance :
  - Conseil Général..... 21.385 €
  - Conseil Régional..... 8.750 €
  - Autofinancement Pays..... 11.010 €
  - Leader/FEADER..... 30.844 €
 le coût total prévisionnel étant de 71.989 €,
- Guide des hébergements touristiques :
  - Conseil Général..... 9.995 €
  - Conseil Régional..... 8.000 €
  - Autofinancement Pays..... 8.002 €
  - Leader/FEADER..... 13.999 €
 le coût total prévisionnel étant de 39.996 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, sur les contenus techniques et les plans de financement proposés, sur la modification des plans de financement votés antérieurement et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, sur les contenus techniques et les plans de financement proposés, sur la modification des plans de financement votés antérieurement et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 09 mars 2009.

Le Président,  
Francis BOUTES

